

Arrêté fixant le calendrier des épreuves de la session 2023 du baccalauréat général et technologique

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS

- VU le décret n° 2015-1066 du 26 août 2015 relatif aux épreuves de remplacement et aux conditions de délibération des jurys des baccalauréats général et technologique ;
- VU l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique.
- VU l'arrêté du 22 juillet 2019 relatif à la nature et à la durée des épreuves terminales du baccalauréat général et du baccalauréat technologique à compter de la session de 2021 ;
- VU l'arrêté du 27 juillet 2021 portant adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022 ;

ARRÊTE

Article 1 : épreuves écrites : session normale

Conformément à la note de service MENE2224804N du 20 septembre 2022, les **épreuves écrites de spécialité de la session normale** sont fixées du **lundi 20 mars 2023 au mercredi 22 mars 2023** ; les épreuves de **philosophie** auront lieu le **mercredi 14 juin 2023 matin** pour le baccalauréat général et le baccalauréat technologique dans l'ordre et selon les horaires définis en annexes.

Les **épreuves écrites anticipées de français**, qu'elles soient subies au titre de la session 2023 ou par anticipation au titre de la session 2024, auront lieu le **jeudi 15 juin 2023 matin**.

Article 2 : épreuves du Grand oral – session normale

Les épreuves du Grand oral des baccalauréats général et technologique sont fixées **du lundi 19 juin au vendredi 30 juin 2023**.

Article 3 : épreuves écrites : session de remplacement

Les **épreuves écrites de spécialité de la session de remplacement** sont fixées du **lundi 11 septembre au mercredi 13 septembre 2023** ; les épreuves de **philosophie** auront lieu le **jeudi 7 septembre 2023 matin** pour le baccalauréat général et le baccalauréat technologique dans l'ordre et selon les horaires définis en annexes.

Les **épreuves écrites anticipées de français**, qu'elles soient subies au titre de la session 2023 ou par anticipation au titre de la session 2024, auront lieu le **vendredi 8 septembre 2023 matin**.

Article 4 : épreuves du Grand oral – session de remplacement

Les épreuves du Grand oral des baccalauréats général et technologique pour la session de remplacement sont fixées le **vendredi 15 septembre 2023**.

Article 5 : évaluations ponctuelles obligatoires : session normale

Les **épreuves ponctuelles** pour les candidats non scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat et les candidats inscrits au CNED en scolarité dite libre sont fixées **du lundi 22 mai 2023 au vendredi 9 juin 2023**. Ces évaluations comprennent l'histoire-géographie, la langue vivante A, la langue vivante B, l'enseignement scientifique (voie générale) ou les mathématiques (voie technologique), l'enseignement moral et civique et l'épreuve de spécialité suivie uniquement en classe de première.

Article 6 : évaluations ponctuelles obligatoires : session de remplacement

Les **épreuves ponctuelles** pour les candidats non scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat et les candidats inscrits au CNED en scolarité dite libre sont fixées **du mardi 5 septembre 2023 au mercredi 6 septembre 2023 et du jeudi 14 septembre au mercredi 20 septembre 2023**.

Ces évaluations comprennent l'histoire-géographie, la langue vivante A, la langue vivante B, l'enseignement scientifique (voie générale) ou les mathématiques (voie technologique), l'enseignement moral et civique et l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première.

Article 7 : évaluations ponctuelles optionnelles

Les épreuves ponctuelles optionnelles pour les candidats non scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat et les candidats inscrits au CNED en scolarité dite libre sont fixées **du lundi 15 mai 2023 au vendredi 9 juin 2023**.

Article 8 : délivrance simultanée du baccalauréat et d'un diplôme étranger (ABIBAC, BACHIBAC, ESABAC) et examen spécifique (OIB)

Abibac

L'évaluation commune spécifique de **langue et littérature allemandes** est fixée :

- pour la session normale : le **mercredi 31 mai 2023** de 8 heures à 13 heures
- pour la session de remplacement : le **jeudi 14 septembre 2023** de 8 heures à 13 heures

L'évaluation commune spécifique **d'histoire et de géographie** est fixée :

- pour la session normale : le **jeudi 1^{er} juin 2023** de 13 heures à 18 heures
- pour la session de remplacement : le **vendredi 15 septembre 2023** de 13 heures à 18 heures

Bachibac

L'évaluation commune spécifique de **langue et littérature espagnoles** est fixée :

- pour la session normale : le **mercredi 31 mai 2023** de 14 heures à 18 heures
- pour la session de remplacement : le **jeudi 14 septembre 2023** de 14 heures à 18 heures

L'évaluation commune spécifique **d'histoire et de géographie** est fixée :

- pour la session normale : le **jeudi 1^{er} juin 2023** de 13 heures à 18 heures
- pour la session de remplacement : le **vendredi 15 septembre 2023** de 13 heures à 18 heures

Esabac

L'évaluation commune spécifique de **langue et littérature italiennes pour les séries générales** est fixée :

- pour la session normale : le **mercredi 31 mai 2023** de 14 heures à 18 heures
- pour la session de remplacement : le **jeudi 14 septembre 2023** de 14 heures à 18 heures

L'évaluation commune spécifique de **langue, culture et communication de la série STMG** est fixée :

- pour la session normale : le **mercredi 31 mai 2023** de 14 heures à 18 heures
- pour la session de remplacement : le **jeudi 14 septembre 2023** de 14 heures à 18 heures

L'évaluation commune spécifique **d'histoire et de géographie pour les séries générales** est fixée :

- pour la session normale : le **jeudi 1^{er} juin 2023** de 13 heures à 18 heures
- pour la session de remplacement : le **vendredi 15 septembre 2023** de 13 heures à 18 heures

Option internationale du baccalauréat général (OIB)

Les épreuves écrites spécifiques sont fixées pour la session normale comme suit :

- le **mercredi 31 mai 2023** de 8 heures à 12 heures..... pour l'épreuve de **langue et littérature** de la section
- le **jeudi 1^{er} juin 2023** de 8 heures à 12 heures pour l'épreuve **d'histoire-géographie**

Les épreuves écrites spécifiques sont fixées pour la session de remplacement comme suit :

- le **jeudi 14 septembre 2023** de 14 heures à 18 heures pour l'épreuve de **langue et littérature** de la section
- le **vendredi 15 septembre 2023** de 14 heures à 18 heures pour l'épreuve **d'histoire-géographie**

Article 9 : baccalauréat général - épreuves orales obligatoires des enseignements de spécialité de la session normale du 1^{er} groupe

Les épreuves orales ponctuelles obligatoires de **langues littérature et culture étrangères – anglais du 1^{er} groupe** se dérouleront du **lundi 3 avril 2023 au jeudi 6 avril 2023** dans l'académie d'Amiens.

Les épreuves orales ponctuelles obligatoires de **langues littérature et culture étrangères – anglais monde contemporain du 1^{er} groupe** se dérouleront du **lundi 3 avril 2023 au jeudi 6 avril 2023** dans l'académie d'Amiens.

Les épreuves orales ponctuelles obligatoires de **langues littérature et culture étrangères – allemand du 1^{er} groupe** se dérouleront le **mardi 14 mars 2023** dans l'académie d'Amiens.

Les épreuves orales ponctuelles obligatoires de **langues littérature et culture étrangères – espagnol du 1^{er} groupe** se dérouleront du **lundi 3 avril 2023 au mardi 4 avril 2023** dans l'académie d'Amiens.

Les épreuves orales ponctuelles obligatoires de **langues littérature et culture étrangères – italien du 1^{er} groupe** se dérouleront le **mardi 14 mars 2023** dans l'académie d'Amiens.

Les épreuves orales ponctuelles obligatoires **d'Arts (Histoire des Arts-Cinéma- Musique-Théâtre) du 1^{er} groupe** se dérouleront du **mercredi 5 avril 2023 au jeudi 6 avril 2023** dans l'académie d'Amiens.

Les épreuves orales ponctuelles obligatoires **d'Arts (Arts du cirque) du 1^{er} groupe** se dérouleront du **mardi 28 mars au mercredi 29 mars 2023** dans l'académie d'Amiens.

Les épreuves orales ponctuelles obligatoires **d'Arts (Arts plastiques) du 1^{er} groupe** se dérouleront du **mardi 4 avril 2023 au jeudi 6 avril 2023** dans l'académie d'Amiens.

Les épreuves orales ponctuelles obligatoires **d'Arts (Danse) du 1^{er} groupe** se dérouleront le **mercredi 29 mars 2023** dans l'académie d'Amiens.

Article 10 : baccalauréat général - épreuves orales obligatoires des enseignements de spécialité de la session de remplacement du 1er groupe

Les épreuves orales ponctuelles obligatoires de **langues littérature et culture étrangères (anglais - anglais monde contemporain – allemand – espagnol - italien) du 1^{er} groupe** se dérouleront le **jeudi 14 septembre 2023** dans l'académie d'Amiens.

Les épreuves orales ponctuelles obligatoires **d'Arts du 1^{er} groupe** se dérouleront le **jeudi 14 septembre 2023** dans l'académie d'Amiens.

Article 11 : Baccalauréat général – épreuves terminales – épreuves pratiques des enseignements de spécialité – session normale

Les épreuves pratiques auront lieu :

- pour l'évaluation des compétences expérimentales (**physique-chimie et sciences de la vie et de la Terre**) du **mardi 28 mars 2023 au vendredi 31 mars 2023**,
- pour l'épreuve de numérique science informatique du **mardi 28 mars 2023 au vendredi 31 mars 2023**.
- pour l'épreuve d'Éducation, Physique, Culture et Pratique sportives du **lundi 27 mars au mardi 28 mars 2023**.

Article 12 : épreuves obligatoires ponctuelles d'Éducation Physique et sportive – candidats individuels

Les épreuves obligatoires ponctuelles (pour les candidats individuels) d'Éducation Physique et Sportive se dérouleront du **jeudi 4 au vendredi 5 mai 2023**.

Article 13 : épreuves orales anticipées (session normale)

Les épreuves orales de français subies par anticipation en fin de classe de première et comptant pour le baccalauréat 2024 se dérouleront du **lundi 26 juin 2023 au jeudi 6 juillet 2023**.

Article 14 : épreuves orales anticipées (session de remplacement)

Les épreuves orales de français subies par anticipation en fin de classe de première et comptant pour le baccalauréat 2024 se dérouleront le **vendredi 15 septembre 2023**.

Article 15 : baccalauréat technologique – épreuves terminales – épreuves pratiques des enseignements de spécialité – session normale

Les épreuves auront lieu :

- pour la série **sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)** – Conception et création en design et métiers d'arts le **mardi 21 mars 2023 de 14 h à 18 h**,
- pour la série **sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)** du **mercredi 22 mars 2023 au mardi 28 mars 2023**,

- pour la série **sciences et technologies de laboratoire (STL)**, l'évaluation des **compétences expérimentales** se déroulera pour la spécialité **Biotechnologie (Bio)** du **mercredi 29 mars 2023 au lundi 3 avril 2023** et pour la spécialité **Physique-Chimie de Laboratoire (PCL)** du **mercredi 29 mars 2023 au lundi 3 avril 2023**.

Article 16 : baccalauréat technologique – épreuves terminales – épreuves pratiques des enseignements de spécialité – session de remplacement

Les épreuves auront lieu :

- pour la série **sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)** – Conception et création en design et métiers d'arts le **mardi 12 septembre 2023 de 14 h à 18 h**,
- pour la série **sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)** le **jeudi 14 septembre 2023**,
- pour la série **sciences et technologies de laboratoire (STL)**, l'évaluation des **compétences expérimentales** se déroulera pour la spécialité **Biotechnologie (Bio)** le **jeudi 14 septembre 2023** et pour la spécialité **Physique-Chimie de Laboratoire (PCL)** le **jeudi 14 septembre 2023**.

Article 17 : épreuves ponctuelles de langues rares

Les **épreuves écrites ponctuelles de langues vivantes A et B** (arménien, cambodgien, coréen, danois, finnois, grec moderne, persan, norvégien, suédois, turc, vietnamien) sont fixées :

- le **mardi 30 mai 2023 de 14 heures à 15 heures 30** pour la classe de terminale ;
- le **mardi 30 mai 2023 de 14 heures 30 à 16 heures** pour la fin du cycle terminal ;
- le **mercredi 31 mai 2023 de 14 heures à 15 heures 30** pour la classe de première.

Cette évaluation concerne les candidats non scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat et ayant choisi une de ces langues lors de son inscription au baccalauréat général et technologique.

Article 18 : épreuves du second groupe (session normale)

Les **épreuves du second groupe** se dérouleront du **mercredi 5 au vendredi 7 juillet 2023 inclus**.

Article 19 : épreuves du second groupe (session de remplacement)

Les **épreuves du second groupe** se dérouleront le **mercredi 27 septembre 2023**.

Article 20 : communication des résultats du premier groupe (session normale)

Les résultats du 1^{er} groupe seront communiqués le **mardi 4 juillet 2023** à partir de 10 heures pour les baccalauréats général et technologique.

Article 21 : communication des notes des épreuves anticipées

Les notes des épreuves orales et écrites subies par anticipation en fin de classe de première et comptant pour le baccalauréat 2023 seront communiquées le **lundi 10 juillet 2023** à partir de 15 heures pour les baccalauréats général et technologique.

Article 22 : la fin de la session normale de la session 2023 du baccalauréat général et technologique est fixée au **vendredi 7 juillet 2023 (18 h 00)**. **Tous les personnels concourant à l'examen** (épreuves anticipées et épreuves terminales) **sont mobilisés jusqu'à cette date**.

Article 23 : chaque candidat recevra une convocation détaillée fixant les horaires précis et les lieux des épreuves.

Article 24 : la secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 5 décembre 2022


Raphaël MULLER